

**Projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb
Demande d'un crédit d'étude**

AU CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. ANALYSE DE LA SITUATION

Le chemin de Champ-Colomb, long de 230 m, se situe à la fois sur des parcelles privées et sur le domaine public. Sur la partie privée, la chaussée de ce chemin est dans un état de dégradation avancé.

Pour requalifier et mettre en valeur ces parcelles, la Municipalité d'Écublens, en collaboration avec Baufinag AG et Losinger Construction SA (Entrepreneur général), a élaboré un plan partiel d'affectation (PPA) qui concerne la zone industrielle englobant les propriétés n° 50, 52 et 53 en vue d'en faire une zone d'affectation mixte pour l'habitation et les activités artisanales.

Le préavis 11/2009, validé par le Conseil communal en date du 4 juin 2009, traite de ce PPA.

Dans la perspective de l'implantation de ces futures constructions, une étude de réaménagement de l'ensemble de ce chemin a été décidée. Le présent préavis traite de la demande de crédit d'étude pour le réaménagement du tronçon communal.

2. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

En parallèle à l'établissement du PPA "Chemin de Champ-Colomb - Les Peupliers" sur proposition de la commission technique, la Municipalité a désigné le service des travaux, domaines et environnement (STDE) pour piloter le projet et mandater un bureau d'ingénieurs conseils afin d'établir une étude préalable avec plusieurs possibilités d'aménagement de cette rue.

Les objectifs principaux de ce réaménagement sont:

- Renforcement de la modération du trafic et de la sécurité de l'ensemble des usagers.
- Valorisation de l'espace public en adéquation avec le PPA.

- Analyse de l'accessibilité de ce chemin et définition d'un principe d'organisation du trafic.
- Prise en compte des besoins en mobilité douce (piétons - vélos).
- Prise en compte des contraintes liées au service de voirie, notamment le ramassage des ordures.

Dans le but d'intégrer ce nouveau quartier au tissu existant, en améliorant sensiblement la qualité d'aménagement du chemin de Champ-Colomb sur toute sa longueur, un concept d'aménagement illustré en annexe a été retenu par la Municipalité.

Les principales conclusions de cette étude préalable sont:

- Création d'un large trottoir arborisé devant le PPA (3 mètres).
- Marquage d'une bande colorée (revêtement type "pépité") le long du côté sud du chemin de Champ-Colomb, faisant office de bande cyclable.
- Mixité "piétons - vélos" sur la totalité du chemin de Champ-Colomb.
- Plantation d'arbres le long du tronçon public.
- Création de deux modérateurs de trafic sous la forme d'un rehaussement de la chaussée.
- Création de quelques places de parc.
- Les concepts mettant le chemin de Champ-Colomb à sens unique (dans un sens ou l'autre) ne sont pas pertinents et ont des conséquences négatives sur la circulation routière. Ils ne sont donc pas retenus.
- Le carrefour Champ-Colomb – Pont-Bleu est maintenu avec la mise en place d'une ligne d'arrêt liée au feu du passage piétons, côté sud, afin de permettre l'insertion sur la route du Pont-Bleu des véhicules sortant du chemin de Champ-Colomb.
- Le carrefour à l'ouest du chemin de Champ-Colomb reste inchangé, mais avec un léger rehaussement de la chaussée sur le chemin du Bochet.

3. PROJET D'ÉTUDE

Le service des travaux, domaines et environnement a procédé à un appel d'offres auprès de 3 bureaux d'ingénieurs afin de sélectionner un mandataire pour la suite des études. Les honoraires sont prévus en 2 phases:

- Phase 1: avant-projet, projet de l'ouvrage, procédures de demandes d'autorisation, appel d'offres, proposition d'adjudication.
- Phase 2: projet d'exécution, direction locale des travaux, documents d'ouvrages.

Le présent préavis traite uniquement des honoraires de la phase 1 pour la zone à charge de la Commune (zone B). Les honoraires de l'autre partie du chemin sont pris en charge par l'entreprise générale Losinger Construction SA.

4. MONTANT DES HONORAIRES

Le montant total du crédit d'étude demandé se monte à Fr. 26'000.-- TTC, y compris les frais liés à la mise à l'enquête.

5. FINANCEMENT

Ce crédit d'étude de **Fr. 26'000.--** sera couvert par la trésorerie ordinaire. Il fera partie intégrante du montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes.

En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, ce montant sera amorti en une fois par le compte de fonctionnement.

Cette dépense figure au plan des investissements 2010 – compte 430.5010.133 pour un montant de Fr. 30'000.--.

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°8/2010 ;
- oui le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le crédit d'étude du projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb selon le présent préavis;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 26'000.-- (vingt-six mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.133 "Champ-Colomb (PPA Les Peupliers) – réaménagement – crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 mars 2010.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)
P. Kaelin Ph. Poget

Annexe: - 1 plan du projet

Délégués municipaux à convoquer: – M. Christian Maeder, section des travaux, domaines et environnement
– M. Pierre Kaelin, section des finances

Ecublens/VD, le 5 mars 2010

CM/MM/io